

QUI ?

Sous la responsabilité de la Directrice et de son Adjointe, garantes du projet des personnes, intervient une équipe pluridisciplinaire composée comme suit :

- ◆ Médecin Coordonnateur
- ◆ Psychologue
- ◆ Infirmier Coordinateur
- ◆ Psychomotricien
- ◆ Ergothérapeute
- ◆ Assistant Social
- ◆ Educateur Spécialisé
- ◆ Aide Médico-Psychologique
- ◆ Secrétaire
- ◆ Comptable

Ces professionnels interviennent sur le lieu de vie de la personne, au service ou à l'extérieur, en individuel ou en collectif.



Le SAMSAH 24 est géré par APF France handicap

« Mouvement national de personnes handicapées et valides au service des personnes en situation de handicap.

Rassemble les personnes handicapées et leur famille, les rend actrices de l'amélioration de leurs conditions de vie et défend leurs droits.

Apporte un soutien et une aide personnalisée pour que les personnes handicapées acquièrent la plus grande autonomie possible, dans un lieu de vie librement choisi.

Favorise la création d'établissements, de structures et de services adaptés au handicap **des enfants, des adolescents et des adultes.** »

Le Service est financé par :



SAMSAH 24

85 Rte de BORDEAUX - 24430 MARSAC / L'ISLE

Tél. : 05.53.02.49.90 - Fax : 05.53.02.49.99

E-mail : samsah.marsac@apf.asso.fr

Horaires d'ouverture des bureaux :
du lundi au vendredi de

9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00



S SERVICE

A d'
ACCOMPAGNEMENT

M MEDICO

S SOCIAL

A pour
ADULTES

H HANDICAPES

Favorise :
Le libre choix du parcours de vie à domicile
L'autonomie
La vie sociale

POUR QUI ?

30 personnes adultes vivant ou souhaitant vivre à domicile sur l'ensemble du département de la Dordogne, en situation de handicap moteur, avec ou sans troubles associés.

POUR QUOI ?

◆ Accompagner la personne dans l'élaboration et la réalisation de son projet personnel en favorisant :

- Son autonomie, son épanouissement,
- Sa citoyenneté et sa participation à la vie sociale,
- Le maintien et la restauration des liens avec son environnement, sa famille,
- L'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

◆ Identifier avec la personne et ses proches, ses besoins spécifiques pour apporter des réponses adaptées.

◆ Assurer la coordination des soins médicaux et paramédicaux.

Développer
l'autonomie

Mettre en place les aides
humaines et techniques

Apaiser les
craintes

Favoriser
l'accès aux
droits

Prévenir et
accompagner
les évolutions

Optimiser la communication

Favoriser la vie sociale
et proposer des projets
d'activités

Concourir à
l'expression
des choix

Améliorer
l'estime de
soi

Aménager
l'environnement,
le logement,
le véhicule

Mobiliser
les moyens de
compensation

Le **SAMSAH 24** favorise
La cohérence des actions menées
auprès de la personne,

EN COORDINATION AVEC :

Entourage familial, amical.
Partenaires médicaux, paramédicaux.
Réseau d'aide à la personne...

COMMENT FAIRE ?

Pour le temps de l'accompagnement, une orientation SAMSAH (*) délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) est nécessaire.

() Bien spécifier « SAMSAH 24 APF France handicap » dans le formulaire de demande à la MDPH*

Le **SAMSAH 24**
peut renseigner sur les
démarches à effectuer.

POUR NOUS CONTACTER :

05.53.02.49.90

